

**En cas de problème
juridique
lié à votre santé,
préférez cette ligne
à une recherche
en ligne.**

Des juristes répondent gratuitement
à vos questions en lien avec votre santé.



01 53 62 40 30*

La ligne nationale de France Assos Santé

Lundi • Mercredi • Vendredi : 14h-18h
Mardi • Jeudi : 14h-20h

*Prix d'un appel local

Vous pouvez aussi poser votre question en ligne sur :
www.france-assos-sante.org/sante-info-droits

Exemples de questions auxquelles

Conditions d'exercice des missions de représentation

“ Je suis représentant des usagers dans un hôpital. Mes coordonnées ne sont pas dans le livret d'accueil. Comment les patients pourront-ils me contacter en cas de difficulté ? ”

Statut du représentant

“ Je suis membre de la commission des usagers dans un hôpital, elle se réunit toujours en semaine, quels sont mes droits par rapport à mon employeur ? ”

Droit à l'information

“ Il y a quatre ans, j'ai été hospitalisée. J'ai besoin d'avoir accès à mon dossier médical pour une nouvelle opération. Ce n'est pas trop tard, je peux encore le récupérer ? Comment dois-je procéder ? ”

Droits des usagers des établissements médico-sociaux

“ Je vis dans une résidence pour personnes handicapées, je ne suis pas d'accord avec le règlement intérieur, à qui m'adresser ? ”

Discrimination liée au handicap ou à la santé

“ Un propriétaire d'un logement a refusé de me louer son appartement en raison de mon handicap. Que puis-je faire ? ”

...et toute question portant notamment sur :

- La complémentaire santé solidaire,
- L'aide aux adultes handicapés (AAH),
- Les indemnités journalières et la pension d'invalidité,
- La médecine du travail,

Santé Info Droits peut répondre...

Indemnisation

des accidents médicaux

“ Malgré des radios très explicites, mon cancer n'a pas été détecté assez tôt. Mon traitement a donc été retardé inutilement et son efficacité a surtout été gravement réduite. Je veux engager une procédure pour que mon préjudice soit indemnisé. Comment faire ? ”

Accès à l'emprunt et à l'assurance

“ Je suis assistante sociale hospitalière. Une des personnes que je suis veut acheter un appartement, elle a des problèmes de santé, je sais qu'il existe un dispositif favorisant l'accès à l'assurance des personnes malades, comment cela fonctionne exactement ? Car elle doit remplir un questionnaire de santé. ”

Travail

“ J'ai un patient qui m'interroge sur ses droits.

Il est en mi-temps thérapeutique depuis 6 mois. Compte tenu de l'évolution de sa situation médicale, il ne semble pas capable de reprendre à temps plein tout de suite. Combien de temps peut-il rester en mi-temps ? Son employeur peut-il le licencier ? ”

Accès et prise

en charge des soins

“ Je n'ai pas beaucoup de revenus, je n'ai pas de mutuelle mais j'en aurais besoin. Puis-je bénéficier d'une aide ?

Je vais me faire opérer la semaine prochaine, le secrétariat de l'hôpital vient de m'appeler pour me dire que je devrai payer 300 euros non remboursés par la Sécurité sociale. Je ne comprends pas, je suis pourtant à 100 % ”

- La prise en charge des affections de longue durée,
- Le consentement aux soins,
- La personne de confiance,
- Le médecin traitant,
- Le dossier pharmaceutique,
- La télémédecine,
- La fin de vie,
- Mon Espace Santé ...

Santé Info Droits est le service d'information juridique et sociale de France Assos Santé



Santé Info Droits s'adresse à toute personne confrontée à des difficultés, des doutes, des interrogations :

- aux représentants des usagers du système de santé
 - aux usagers et au grand public
 - aux professionnels de la santé et du social, aux acteurs associatifs

À PROPOS DE FRANCE ASSOS SANTÉ

France Assos Santé est l'organisation de référence qui porte la voix et défend les intérêts des patients et des usagers du système de santé. Elle regroupe près de 100 associations nationales et plusieurs centaines d'associations régionales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé.

L'équipe d'écouterants de Santé Info Droits est composée d'avocats, de travailleurs sociaux et de juristes spécialisés soumis au secret professionnel et bénéficiant de sessions régulières de formation en lien notamment avec les associations membres de France Assos Santé.

France Assos Santé est financé par le fonds national pour la démocratie sanitaire :



Santé Info Droits est soutenu par :

